

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	10

Date de convocation 16 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 13-2026
OBJET : DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS AU COMITÉ
SYNDICAL DU SIVS DU PAYS DE
CADOURS

Le 20 mars 2026
A 20 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes OUDIN Céline, BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée, BIGARD Marlène et BONNEVIALE Céline, Mrs LINK Phillip, CLEMENÇON Christian, LOYZANCE Jérôme, BONNAFON Yannick et MEUNIER Laurent.

Absent excusé et représenté :

M. HUAN Marc a donné pouvoir à OUDIN Céline

SECRETAIRE – M. LINK Phillip

Présents : 10

Absents excusés : 0

Procuration : 1

VU

- le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;
- l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2019 portant création du SIVS du Pays de Cadours ;
- l'article 7.1.1 des statuts du SIVS du Pays de Cadours fixant le nombre de délégués par commune membre ;
- les articles L.5212-7, L.5211-8 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT

- que le renouvellement du conseil municipal entraîne la fin des mandats des délégués précédemment désignés au sein du SIVS du Pays de Cadours ;
- qu'il convient, en conséquence, de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la commune appelés à siéger au comité syndical ;

Le conseil municipal, après appel à candidatures et vote, à l'unanimité :

- **Élit en qualité de délégué(e)s titulaires :**
 - Céline OUDIN
 - Coralie BOURGEOIS